

TERRAINS STRATÉGIQUES POUR LE LOGEMENT

1. DESCRIPTIF

Cette étude constitue l'un des volets de la réflexion initiée par le Conseil d'Etat pour promouvoir la construction de logements dans le canton. Elle est orientée vers la recherche de terrains clairement identifiables, retenus sur la base de critères tant qualitatifs qu'opérationnels, tels que disponibilité des terrains à court terme, proximité d'un axe de transport public.

L'étude s'appuie sur deux approches complémentaires : premièrement, une démarche théorique de mise en place de critères déterminants pour le choix de terrains propices, puis, dans un second temps, l'identification de sites répondant à ces critères et l'analyse sommaire de leurs caractéristiques ainsi que de leur capacité. Par souci de clarification et d'efficacité, l'étude s'est découpée en deux grandes phases correspondant à deux types de sites retenus : les terrains légalisés et en principe disponibles de suite à la construction de logement collectif (la position des propriétaires et des tiers restant souvent réservée), les terrains considérés comme potentiels dans la mesure où une procédure de planification est préalablement nécessaire, soit parce que l'affectation à la construction est jugée inadéquate en regard de certains critères, soit parce qu'ils ne sont pas en zone à bâtir.

Les terrains légalisés ainsi que les terrains potentiels sélectionnés ont ainsi pu être répertoriés sous la forme d'un bilan chiffré détaillé, puis sous la forme de cartes permettant de localiser les terrains retenus.

2. RÉFÉRENCES

Auteurs: Fischer & Montavon SA, Lausanne, Etat de Vaud-GOP

Date: Décembre 2004 (rapports de synthèse)

Mesures concernées: B31

Cette étude est consultable au Service du développement territorial